



APPEL A CANDIDATURES EN VUE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'IMPLANTATION ET L'EXPLOITATION DE CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES SUR DES EQUIPEMENTS PUBLICS

(Procédure : art. L.2122-1-1 et suivants du C.G.3.P.)

COLLECTIVITE :

VILLE DE BIARRITZ

Direction des Marchés Publics

Avenue Edouard VII - B.P. 58 - 64202 BIARRITZ Cedex

☎ : 05.59.41.39.69 - E-mail : marche@biarritz.fr

OBJET:

La Ville de Biarritz a identifié, parmi les bâtiments et parkings appartenant au domaine public, 14 sites pouvant accueillir des centrales photovoltaïques.

Ces sites font l'objet du présent appel à candidatures en vue de la passation d'une convention d'occupation temporaire (C.O.T.) du domaine public constitutive de droits réels avec un candidat, qui assurera le financement, la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance des centrales photovoltaïques.

A l'issue du présent appel à candidatures, un occupant unique sera désigné.

OBTENTION DES DOSSIERS :

Le dossier doit être téléchargé à l'adresse suivante : www.eadministration64.fr

Il vous est également possible de demander l'obtention du dossier par mail à l'adresse marche@biarritz.fr

VISITE SITE

Une visite est obligatoire.

Les modalités et dates de visite sont renseignées dans le règlement de la consultation.

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES :

Pour toute question ou demande dans le cadre de la consultation, veuillez utiliser le profil acheteur de la Ville de Biarritz : www.eadministration64.fr

Une réponse vous sera apportée sur celui-ci.

CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES :

La date limite de remise des offres est fixée au **07 juin 2019 à 16 h 00**, par voie électronique à l'adresse suivante : www.eadministration64.fr

Le dépôt des offres doit être effectué uniquement par voie électronique via le profil acheteur (pas d'envoi par courrier ou courrier électronique).